



## COVID-19 : QUELQUES MESURETTES POUR LE SECTEUR AGRICOLE

Les producteurs sont très inquiets par la baisse des ventes et des prix depuis le confinement. Le kilométrage imposé par le gouvernement à destination des consommateurs accentue la baisse des ventes sur les marchés. Les produits festifs commencent à être vendus dans les départements du Gers, des Landes .... Les consommateurs sont limités dans leur déplacement et ne pourront pas venir acheter les foies gras des producteurs dans ces départements-là s'ils ne sont pas résidents. Le MODEF demande la mise en place d'une attestation permanente pour effectuer des achats de première nécessité afin d'éviter tout conflit.

L'Agriculture française est très impactée par la COVID-19 notamment dans les productions bovines, ovines, porcines, laitières, volailles, canards, lavande, lavandin, vins ... La restauration hors domicile représente 20 % de la consommation de viande bovine ! Le prix standard conventionnel est de 332,60 €/1 000 L en août 2020 et reste très inférieur à celui de 2019 de 11,4 €/1 000 L. Pour les viticulteurs, les stocks s'accumulent avec la fermeture des restaurants et des bars car il n'y a pas eu ou très peu de ventes sur l'année 2020.

Pour en finir avec de telles injustices, le MODEF propose :

- L'activation du fonds de solidarité pour tout le secteur agricole car aujourd'hui seul l'élevage de pintades, canards peut en bénéficier,
- La prise en charge par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation des cotisations sociales de l'année 2020 pour les agriculteurs. Jusqu'en 2004, le Ministère avait un budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) qui permettait de prendre en charge les cotisations des agriculteurs en difficulté.
- Une aide agricole pour les stocks cumulés sur les fermes notamment les fromages, le vin, le foie gras,
- La mise en place de stockage publique notamment pour la viande bovine,
- La réouverture des restaurants et des commerçants au 23 novembre.

Au vu de la gravité de la situation, il est urgent que le gouvernement prenne des mesures d'urgence à hauteur des pertes subies pour faire face à la crise sanitaire.

Angoulême, le 16 novembre 2020  
Le Secrétaire National du MODEF National,  
**Jean-Claude WAILLIEZ**  
**06 38 48 90 38**